

DIRECTION GÉNÉRALE DES FINANCES PUBLIQUES

BOFIP-RHO-24-0753 du 01/03/2024

Délégation de signature du 1^{er} mars 2024

DÉLÉGATION DE SIGNATURE - DIRECTION DES GRANDES ENTREPRISES - POSTE COMPTABLE

Direction des grandes entreprises

RÉSUMÉ

Délégation de signature en matière de contentieux et de gracieux fiscal pour le poste comptable.

DOCUMENTS À ABROGER

Délégation de signature BOFIP-RHO 23-1090 du 01/09/2023

L'administratrice de l'État, chargée de la Direction des grandes entreprises ;

Vu le code général des impôts, et notamment l'article 408 de son annexe II et les articles 212 à 218 de son annexe IV ;

Vu le livre des procédures fiscales, et notamment les articles L. 247 et R* 247-4 et suivants ;

Arrête :

Article 1^{er}

Délégation de signature est donnée à Monsieur Philippe DANNELY, administrateur des Finances publiques, comptable public secondaire, à l'effet :

1° de prendre, en mon absence ou en celle du directeur assistant :

- toute décision concernant la juridiction contentieuse dans les limites fixées pour ma propre compétence ;
- toute décision concernant la juridiction gracieuse dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

2° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

3° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

4° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 2

Délégation de signature est donnée à Monsieur Igor SOULIGOUX, administrateur des Finances publiques adjoint, adjoint du comptable public secondaire, à l'effet :

1° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans les limites fixées pour ma propre compétence ;

2° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 200 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

3° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 3

Délégation de signature est donnée à Madame Valérie LE MÉTAYER, inspectrice divisionnaire des Finances publiques, responsable du pôle recouvrement forcé, à l'effet :

1° de statuer sur les contestations relatives au recouvrement prévues par les articles L.281 et L.283 du livre des procédures fiscales, dans la limite de 30 millions d'euros par cote, exercice ou affaire ;

2° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des majorations de recouvrement dans la limite de 60 000 euros par cote, exercice ou affaire ;

3° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses sans limitation de montant.

Article 4

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des Finances publiques du poste comptable dont les noms figurent au tableau ci-dessous, à l'effet :

1° de prendre des décisions gracieuses de rejet, remise, modération ou transaction portant uniquement sur des pénalités de recouvrement et dans la limite des montants figurant au tableau ci-dessous.

2° de signer les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions gracieuses de leur compétence.

Montants limités par cote, exercice ou affaire		
Nom	Grade	Montant
M. Philippe ACCOCE	Inspecteur des finances publiques	7 500 €
M ^{me} Raphaële AUNAY	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
M ^{me} Olguine CHEREMOND	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
M ^{me} Alexia DI STEFANO	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
M ^{me} Marie-Noëlle DUMONT	Inspectrice des finances publiques	7 500 €
M. Maroine KEBIR	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
M ^{me} Hélène LACAZE LABADIE	Inspectrice des Finances publiques	15 000 €
M ^{me} Géraldine MIRANDE	Inspectrice des finances publiques	7 500 €
M. Nicolas PLUVINAGE	Inspecteur des finances publiques	7 500 €
M. Jonathan SOUBARAPA	Inspecteur des Finances publiques	15 000 €
M. Vincent VARON	Inspecteur des finances publiques	7 500 €
M ^{me} Nélia DALI	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
M. David GUERRIER	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
M ^{me} Juliette KAMOISE	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
M. Sami KAROUI	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
M ^{me} Isabelle KUPEZAK	Contrôleuse des Finances publiques	10 000 €
M. Fabien LE BIDEAU	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
M ^{me} Florence PACCINI	Contrôleuse des Finances publiques	5 000 €
M. Julien PREDALLE-VERMEULIN	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
M. Fabrice PRIN	Contrôleur des Finances publiques	10 000 €
M ^{me} Emmanuelle QUID'BOEUF	Contrôleuse des Finances publiques	5 000 €
M. Aldrick GANDOUIN	Agent des Finances publiques	2 000 €
M ^{me} Eva JOLIVET	Agente des Finances publiques	2 000 €
M ^{me} Coralie PERUZZARO	Agente des Finances publiques	2 000 €

Article 5

Délégation de signature est donnée aux inspecteurs et contrôleurs des Finances publiques du poste comptable dont les noms figurent au tableau ci-dessous, à l'effet de signer, sans limitation de montant, les documents d'exécution comptable relatifs aux décisions contentieuses et gracieuses prises par les agents affectés dans les services de direction et par les directions extérieures.

Nom	Grade
M. Philippe ACCOCE	Inspecteur des Finances publiques
M. Maroine KEBIR	Inspecteur des Finances publiques
M ^{me} Géraldine MIRANDE	Inspectrice des Finances publiques
M. Nicolas PLUVINAGE	Inspecteur des Finances publiques
M ^{me} Nélia DALI	Contrôleuse des Finances publiques
M. David GUERRIER	Contrôleur des Finances publiques
M ^{me} Juliette KAMOISE	Contrôleuse des Finances publiques
M. Sami KAROUI	Contrôleur des Finances publiques
M ^{me} Isabelle KUPEZAK	Contrôleuse des Finances publiques
M. Fabien LE BIDEAU	Contrôleur des Finances publiques
M ^{me} Florence PACCINI	Contrôleuse des Finances publiques
M. Fabrice PRIN	Contrôleur des Finances publiques
M ^{me} Emmanuelle QUID'BOEUF	Contrôleuse des Finances publiques
M. Aldrick GANDOUIN	Agent des Finances publiques
M ^{me} Eva JOLIVET	Agente des Finances publiques
M ^{me} Karine LOUISON	Agente des Finances publiques
M ^{me} Coralie PERUZZARO	Agente des Finances publiques

Article 6

La présente délégation sera publiée au Bulletin officiel des Finances publiques, section Ressources Humaines et Organisation.

L'ADMINISTRATRICE DE L'ÉTAT

MAXIME GAUTHIER

BOFiP

Direction générale des Finances publiques

Directeur de publication : Antoine Magnant, Directeur général par intérim

ISSN 2268-0756